



COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DELIBERATION N°20 - 2021

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 11/06/2021

EXTRAIT DU REGISTRE

des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 juin 2021

L'an deux mille vingt et un le dix sept du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du conseil municipal sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Maryvonne GASCON 1^{ère} Adjointe.

Étaient présents à cette assemblée : Maryvonne GASCON, Colette MARTINET, Michel GOURLIA, Noël THOMAS, Bernard JEAN, Carolyn TOCHON, Mélanie HENARD, Sophie BODIER, Sabine BOUICHET formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : , Jean COYE à Madame Colette Martinet et Laurent LAMOTTE à Madame Maryvonne GASCON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie HENARD

---000O000---

**OBJET : DELIBERATION RECTIFICATIVE DE LA DELIBERATION DU 12 AVRIL 2021
APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Madame la première Adjointe explique qu'il y a une faute de frappe dans le tableau récapitulatif de la délibération n°10-2021 du 12 avril 2021, le solde de la section de fonctionnement précisé dans le tableau est de 305 133.79 € alors qu'il devrait être de 305 133.29 €.

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu la délibération n°10-2021 du 12 avril 2021 approuvant le vote du compte administratif 2020

Vu la remarque des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 16 avril 2021 qui demande de rectifier l'erreur de frappe constatée dans le tableau récapitulatif de la délibération n°10-2021:

Madame la première Adjointe propose à l'assemblée de rectifier le tableau récapitulatif du compte administratif comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (1)		349 129.49 €		323 196.74 €		672 326.23 €
Opérations de l'exercice (2)	1 751 779.74 €	1 791 070.95 €	934 229.82 €	1 079 600.89 €	2 686 009.56 €	2 870 671.84 €
Résultat de l'exercice (3)		39 291.21 €		145 371.57 €		184 662.78 €
TOTAUX (1) + (2)	1 751 779.74 €	2 140 200.44 €	934 229.82 €	1 402 797.63 €	2 686 009.56 €	3 542 998.07 €
Résultat de clôture		388 420.70 €		468 568.31 €		856 989.01 €
Restes à réaliser	1 347 300.22 €	795 445.00 €			1 347 300.22 €	795 445.00 €
TOTAUX CUMULES	3 099 079.96 €	2 935 645.44 €	934 229.82 €	1 402 797.63 €	4 033 309.78 €	4 338 443.07 €
RESULTATS DEFINITFS /BESOIN DE FINANCEMENT	163 434.52 €			468 568.31 €		305 133.29 €

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE que Monsieur le Maire ni ne participe au débat ni ne prend part au vote ;

APPROUVE le compte administratif 2020 de la Commune de La Barben, budget principal ;

VOTE et **ARRÊTE** les résultats définitifs rectifiés tels que résumés ci-dessus.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

LA BARBEN, le 18 juin 2021

La 1^{ère} Adjointe

Maryvonne GASCON

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 18/06/2021
de la publication/notification le 18/06/2021
Fait à La Barben, le 18/06/2021
Le Maire
Franck SANTOS

